

Maître d'Ouvrage

Commune de LA BAZOCHE GOUET

Mairie – Place du Marché – 28330 LA BAZOCHE GOUET

Objet du marché

**Réhabilitation d'un bâtiment pour la pharmacie & la création
d'une maison de santé**

92, rue du Général Leclerc – 28330 LA BAZOCHE GOUET

RC

-Règlement de Consultation-

Re consultation du lot 6 suite à consultation infructueuse

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Dossier n° 15-5482



AGENCE D'ARCHITECTURE

SARL MARCHAND PITOIS

N° d'inscription Nat. S13209 - Reg. 501382

9 avenue Georges Desnos 72400 LA FERTE BERNARD

☎ 02 43 71 03 51 contact@agencemp.fr

1 - INTERVENANTS

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de La Bazoche Gouet

Mairie, Place du marché – 28330 La Bazoche Gouet
Représentée par Jean-Paul BOUDET, Maire
☎ 02 37 49 20 25
✉ commune-bazoche-gouet-28330@wanadoo.fr

MAITRE D'OEUVRE

Architecte mandataire :

Agence d'Architecture MP

9, av. Georges Desnos
72400 La Ferté Bernard
☎ 02 43 71 03 51
✉ contact@agencemp.fr

BET Bellec

104, quai Amiral Lalande
72000 Le Mans
☎ 02 43 23 30 10
✉ bet.bellec@wanadoo.fr

BET Boulard

160, avenue Bollée
72000 Le Mans
☎ 02 43 85 20 97
✉ betboulard.tp@cegetel.net

CONTROLE TECHNIQUE

DEKRA industrial

Dossier suivi par Mick AKLE

1185 Rue de la Bergeresse – 45160 Olivet
☎ 02 38 24 10 80 - Mobile : 07.77.73.52.66
✉ mick.akle@dekra.com

GEOTECHNICIEN

FONDASOL – Agence du Mans

Dossier suivi par Jocelyn Banneville

ZAC du Vivier 2 – Rue Newton – 72700 Allonnes
☎ 02 43 87 53 64 - ✉ jocelyn.banneville@fondasol.fr

COORDONNATEUR DE SECURITE

Jacky JARDIN

12, Rue des Bons Enfants - 72460 SAVIGNE L'EVEQUE
Tél. 02.43.27.50.79 / Mobile : 06.18.06.17.58
✉ jardin.jacky@wanadoo.fr

2 – MODE DE PASSATION

La présente consultation concerne un marché à procédure adaptée.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux s'applique au présent marché.

3. OBJET DU MARCHE - DISPOSITIONS GENERALES

3.1. OBJET DU MARCHE

Le marché concerne les prestations suivantes : **la création d'une maison de santé et la réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir une pharmacie** → **re consultation du lot 6 suite à consultation infructueuse**

La description des travaux est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP.) et dans les documents qui lui sont annexés.

3.2. TRANCHES ET LOTS

✓ Une tranche unique.

✓ Le présent marché est alloti comme suit :

LOT n°1	Déconstruction
LOT n°2	Terrassement – V.R.D.
LOT n°3	Maçonnerie – Canalisations
LOT n°4	Charpente bois – Couverture en ardoise – Bardage
LOT n°5	Couverture Etanchéité – Bardage
LOT n°6	Menuiserie en aluminium
LOT n°7	Ravalement
LOT n°8	Menuiserie en bois
LOT n°9	Cloison sèche – Isolation – Plafond
LOT n°10	Plafond suspendu
LOT n°11	Carrelage – Chape – Faïence
LOT n°12	Chauffage – Ventilation – Plomberie
LOT n°13	Electricité
LOT n°14	Peinture – Revêtements de sol et muraux
LOT n°15	Monte-charge

3.3. PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Début des travaux : juin 2019

Fin des travaux au plus tard : Février 2020

Adresse des travaux : **92 rue du Général Leclerc – 28330 LA BAZOCHE GOUET**

4. DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 CONTENU DU DOSSIER

Le dossier de consultation comprend les documents suivants ;

Agence d'Architecture MP, SARL Marchand Pitois :

Règlement de consultation

CCAP

CCTP

Agence d'Architecture MP, SARL Marchand Pitois :

Règlement de consultation du 08/04/2019

CCAP du 08/04/2019

CCTP du 08/04/2019

Les plans en phase DCE version 1 ;

- n°1 Plan de situation, plan de masse Etat existant
- n°2 Plan de masse Etat Projet [format PDF et DWG]
- n°3 **PHARMACIE** Vue en plans [Etat existant] ; cave, rez-de-chaussée, étage et combles
- n°4 **PHARMACIE** Façades et coupes Etat existant
- n°5 **PHARMACIE** Vue en plans [Etat projet] ; cave, RDC, étage et combles du 08/04/2019
- n°6 **PHARMACIE** Façades et coupes Etat projet

- n°7 **MAISON DE SANTE** Rez-de-jardin et plan de principe des fondations
- n°8 **MAISON DE SANTE** Rez-de-chaussée
- n°9 **MAISON DE SANTE** façades
- n°10 **MAISON DE SANTE** coupes

Bureau d'Etudes Techniques BOULARD : - Plan de plomberie sanitaires **Maison de santé**

- Plan de Chauffage rafraichissement **Maison de santé**
- Plan de plomberie sanitaires **Pharmacie**
- Plan de Chauffage rafraichissement **Pharmacie**

Coordonnateur SPS :

Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé, daté du 23/02/2019
 Registre journal Plan Général
 Protocole de chargement déchargement

4.2 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER

Mise à disposition du dossier de consultation en totalité par voie électronique :

Conformément à l'article 39 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.amf28.org/labazochegouet>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

4.3 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. DOSSIER DE CANDIDATURE ET OFFRE

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés solidaires.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché (prestataire unique ou prestataires groupés).

La nature du groupement est précisée dans l'acte d'engagement.

Le contenu des candidatures est détaillé dans le CCAP. Il s'agit pour le candidat de démontrer les moyens techniques, les moyens humains et les spécialités et compétences, et les capacités économiques et financières qu'il mettra en œuvre pour réaliser la prestation.

Certains éléments de l'offre seront rendus contractuels, les pièces contractuelles figurent dans le CCAP.

Le contenu de l'offre à remettre par le candidat comportera à minima les pièces suivantes :

- **Un devis détaillé, compris variantes obligatoires éventuelles**
- **un DPGF ou cadre bordereau des principales fournitures, seulement pour les lots 12 & 13**
- **Acte d'engagement daté et signé**
- **Mémoire technique** avec note méthodologique permettant propre à l'opération, permettant d'apprécier la capacité des candidats de comportant :
 - Organigramme des moyens humains (effectifs, qualifications, fonctions) affectés au chantier, et non les moyens généraux de l'entreprise.
 - Moyens matériels Liste des principales fournitures ainsi que les références des fournisseurs.
 - Approche technique du dossier compris la gestion environnementale du chantier Dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter en faveur de la protection de l'environnement, tel que la gestion des déchets/déblais
 - Organisation et sécurité du chantier, principales mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier tant à l'égard du personnel que du public.
 - Références des travaux similaires : liste faisant apparaître le montant des travaux et maître d'Ouvrage.
- tous les documents relatifs à un sous-traitant

5. REMISE ET JUGEMENT DES OFFRES

Le marché sera attribué à l'offre la mieux-disante appréciée en fonction des critères énoncés ci-après.

L'offre sera remise en français : tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français. L'unité monétaire utilisée sera l'€uro.

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les candidats sont censés connaître les lieux d'implantation et leurs contraintes.

Une **visite sur site est vivement conseillée** : se reporter au chapitre 6 du présent document.

Avant de remettre son offre, l'entreprise aura fait, le cas échéant, toutes les réserves qu'elle aura jugées utiles. Il ne sera dû aucune plus-value pour manque de connaissance des travaux nécessaires au parfait achèvement, ainsi qu'en particulier, tous les problèmes d'accès, de branchement, d'alimentation d'eau, électricité, etc...

5.1. MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Offre dématérialisée conformément à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

5.2. CRITERES DE SELECTION – DEROULEMENT DE L'ANALYSE

Le jugement sera effectué conformément à l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 sur une base de 100 et en application des deux critères pondérés suivants :

Les offres des candidats seront analysées et jugées en fonction des critères de sélection énumérés et pondérés comme suit :

- Prix de la prestation (50 points), comptant pour 50% de la note finale
- Qualité technique de la prestation (50 points) comptant pour 50% de la note finale, jugée en fonction :
 - a) La note méthodologique avec note méthodologique (30 points)
 - b) La cohérence générale du devis, dont le niveau de détail et la compréhension des désignations (20

points)

Au cours de l'examen des offres, des renseignements complémentaires pourront être demandés.

Classement des offres :

Le critère du prix : il sera jugé à partir du prix indiqué dans l'acte d'engagement, compris variantes obligatoires éventuelles.

NOTE = 50 (prix le plus bas/prix du candidat)

Le critère de la valeur technique : la valeur technique de chaque offre sera déterminée à partir de deux sous-critères qui seront appréciés par comparaison entre toutes les offres et en fonction du tableau décrit ci-après :

Appréciation	Signification	Nombre de points	
		a)	b)
Insuffisant	L'offre est conforme, mais le contenu ne répond pas aux attentes	6	4
Partiellement insuffisant	Le contenu de l'offre ne répond que partiellement aux attentes	12	8
Suffisant	L'offre répond aux attentes minimales, mais ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats	18	12
Bon	L'offre répond aux attentes et présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats	24	16
Très intéressant	L'offre répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats	30	20

Candidat attributaire du marché

La note finale sera obtenue en additionnant pour chaque candidat la note « valeur technique de l'offre » finale à celle de la note « prix » finale. Le candidat obtenant la note finale la plus élevée sera considéré comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot considéré.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées si les justificatifs fournis par les candidats concernés ne permettent pas d'établir la viabilité de leur offre (cf article 60 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

Nogociations

Pour chaque lot, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis les trois meilleures offres, sans être tenu, s'il décide effectivement de négocier, d'en informer l'ensemble des candidats.

Recours

Les candidats pourront porter réclamations pour recours au tribunal administratif d'ORLEANS.

6. VISITE DU SITE

La parcelle du projet, et le bâtiment existant sont libres d'accès.

7. DATE DE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres des candidats devront est parvenues sur la plate-forme du site internet

www.amf28.org/labazochevouet, **au plus tard le mardi 23 avril 2019, avant 17h00.**

Il est recommandé aux candidats de transmettre leur offre largement avant la date et heure limite car un pli en cours de transmission au moment du passage de l'heure limite aurait pour conséquence de rendre le pli considéré hors délai donc refusé. En effet, seule l'heure de l'arrivée finale de tous les documents est prise en compte.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront poser leurs questions via la plate-forme.